

Mesures d'urgence—Loi

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais expliquer un argument que mon collègue a formulé au début de son discours cet après-midi quand il a dit que la sagesse rétrospective permettait d'avoir une vision parfaite ou quelque chose en ce sens. En somme, il laisse entendre qu'après 18 ans, il est facile de critiquer la façon d'agir du gouvernement à l'époque.

Je voudrais signaler à nouveau et rappeler à mon honorable ami qu'à l'automne de 1970, 16 des 19 députés de mon parti s'étaient prononcés contre l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre. Je ne jouis donc pas d'une sagesse rétrospective et ma vision n'est pas parfaite. Mon parti s'est prononcé contre l'imposition et a été vertement critiqué dans les sondages d'opinion publique pour avoir adopté cette attitude. Je voulais simplement préciser ce point et ne pas laisser planer un malentendu dans le compte rendu.

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Brant (M. Blackburn). Contrairement aux conservateurs qui ont acquiescé à ce moment-là, le parti du député était divisé sur la question. Le caucus néo-démocrate était divisé. Certains étaient d'accord, d'autres pas, c'est vrai.

• (1600)

M. Kilgour: Les conservateurs n'ont pas tous approuvé l'application de la Loi sur les mesures de guerre, certains, comme l'hon. David MacDonald et d'autres, ont même publié un livre s'opposant au recours à la Loi sur les mesures de guerre en 1970.

Le député a-t-il lu le livre intitulé: *The Politics of Racism: The Uprooting of Japanese Canadians During The Second World War*, écrit par Ann Gomer Sunahara, une de mes électrices, sur l'internement des Canadiens d'origine japonaise? Si le député est au courant de ces événements—il ne l'est peut-être pas, car c'est bien loin pour nous—pourrait-il nous dire s'il pense que le très hon. Ian Mackenzie, le ministre de Colombie-Britannique au sein du Cabinet King, n'était pas coupable de racisme pour ce qu'il a fait en Colombie-Britannique? Le député a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

M. Boudria: Le député d'Edmonton—Stathcona (M. Kilgour) a tout à fait raison de dire que je n'étais pas dans le paysage, alors. A mon avis, l'internement des Canadiens d'origine japonaise était un acte ignoble, tout comme la déportation des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et observations est maintenant terminée. Le député d'Esquimalt—Saanich pour le débat.

M. Patrick Crofton (Esquimalt—Saanich): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-77. En tant que membre du comité législatif, je peux attester de la diligence et de la délicatesse avec lesquelles tous les députés des divers partis de la Chambre ont débattu cette question. En particulier, je voudrais souligner la façon magistrale dont mon collègue, le député de Victoria (M. McKinnon), s'est acquitté de ses fonctions de président, ainsi que l'éminente contribution de notre collègue, le député de Brant (M. Blackburn). Pour moi, le Parlement a débattu sérieusement de cette question grave dans la meilleure des

traditions possible. Par conséquent, j'estime qu'il devrait adopter la Loi proposée sur les mesures d'urgence, pour la protection de tous les Canadiens, des jeunes comme des vieux, et le faire maintenant.

Le projet de loi est souple. Il est plein de bon sens et il répond aux besoins. C'est encore un autre exemple d'une promesse qui avait été faite et qui a été tenue. C'est un projet de loi qui se fait attendre depuis longtemps. Depuis 18 ans, les Canadiens et leurs représentants de tous les côtés de la Chambre ont dit qu'il fallait supprimer la Loi sur les mesures de guerre.

La Loi sur les mesures d'urgence qui remplace la Loi sur les mesures de guerre a été mise au point minutieusement et étudiée avec soin pour régler en souplesse quatre types différents de crises nationales. Premièrement, les sinistres causés par de graves désastres naturels, des maladies, des accidents, la pollution ou par une interruption des services; deuxièmement, l'état d'urgence causé par de graves menaces envers la sécurité de notre pays; troisièmement, un état de crise internationale causé par des actes ou des menaces d'intimidation ou de coercition contre le Canada ou ses alliés; et finalement, l'état de guerre causé par une situation de guerre effective ou imminente ou de conflit armé à laquelle sont mêlés le Canada ou ses alliés.

C'est un projet de loi qui concerne de façon cruciale les droits des jeunes enfants, des personnes âgées, des handicapés, des malades et de tous ceux qui, dans une situation d'urgence, dépendront peut-être entièrement des capacités, des ressources, de la protection et du sens des responsabilités du gouvernement du Canada.

Je peux dire à juste titre, je pense, que nous sommes tous à la Chambre très concernés par trois questions fondamentales: la loi absolument insatisfaisante que nous avons dans le passé; la nécessité impérieuse de traiter efficacement et équitablement les crises nationales dans l'avenir, et le projet de loi soigneusement établi et remanié que le gouvernement propose aujourd'hui.

Des citoyens prudents de toutes nos circonscriptions d'un bout à l'autre du Canada, se rendent compte que le Parlement doit créer maintenant, pour régler les crises nationales, un nouveau cadre juridique qui sauvegarde les droits civils de ses citoyens. Ils reconnaissent que la loi doit d'une part, accorder au gouvernement des pouvoirs lui permettant d'agir rapidement pour protéger la nation canadienne et d'autre part, prévoir des garanties pour nos libertés et nos droits fondamentaux, afin de protéger chaque Canadien individuellement.

La rédaction de ce projet de loi a exigé une juste et prudente mise en balance de l'intérêt général et des libertés individuelles. Nous avons fait en sorte que ce projet de loi soit toujours subordonné à la Charte des droits et libertés. Je pense que tout le monde sera d'accord pour reconnaître que les responsables gouvernementaux, les conseillers de la fonction publique, les membres du comité législatif, les représentants de nombreuses associations et les citoyens qui sont intervenus à titre individuel, sans compter les députés, peuvent tous être satisfaits de leur participation à cette réalisation. Beaucoup de personnes éclairées et prudentes ont consacré leur temps et leur énergie à